

Les contrôles sur les cumuls de produits arrivent dans MesParcelles !

Les développements tant attendus sur les contrôles de cumuls de produits sont opérationnels dans MesParcelles ! Les contrôles se font sur :

- Le nombre d'applications d'un produit (les produits ayant la même AMM sont concernés ainsi que tous les produits reliés au même produit de référence). La surface travaillée de la parcelle est prise en compte dans le contrôle.
- Le nombre d'applications de la matière active.
- Le nombre d'applications de la famille de matière active.
- La quantité totale de matière active.

Compte tenu de la complexité de la réglementation et de la possible modification du dessin des parcelles d'une année à l'autre (fusion/découpe de parcelles), **le contrôle ne porte que sur la culture en cours et l'année en cours**. En cas de cultures successives, les contrôles sont réalisés pour chaque culture, sans globalisation.

Pour les exploitations non Meta ou Edt :

Les alertes sont accessibles via la page habituelle de vérification du registre phytosanitaire (menu Intervention_vérification phytosanitaire). La vérification des cumuls de produits s'effectue en cochant « les traitements phytos : nombre d'applications » puis en cliquant sur le bouton « Lancer la vérification » :

Vérification du registre phytosanitaire

Notre base phytosanitaire est mise à jour chaque semaine et la vérification s'effectue selon la réglementation de ce jour.
 Si des produits ont changé d'homologation depuis votre saisie d'intervention, ils peuvent apparaître aujourd'hui en anomalie alors que l'intervention était homologuée au moment de l'intervention dans la parcelle.
 - Le contrôle se fait exclusivement sur les homologations de produits, doses usage, mélanges, délai avant récolte (DAR) et délais de réentrée au champ (DRE).

En cas de doute ou pour des vérifications complémentaires, rapprochez vous de votre conseiller.

Je souhaite vérifier ...

<input type="checkbox"/> Les traitements phytos (hors nombre d'applications)	<input checked="" type="checkbox"/> Les traitements phytos : nombre d'applications
<input type="checkbox"/> Les variétés et les récoltes	
Pour mes parcelles ...	
Cultures : Toutes les cultures	
Variétés : Toutes les variétés	
Lancer la vérification	

Fil' infos 90 Nouveautés et améliorations contrôles phytosanitaires Juin 2021

Les alertes s'affichent dans un nouveau tableau détaillé parcelle par parcelle. La pastille rouge indique un problème. A son survol, on obtient alors le détail du problème. Le « i » situé à côté d'un nom de produit est présent pour indiquer les informations relatives au fractionnement et qui peuvent amener à ne pas tenir compte de l'alerte.

CULTURE	VARIÉTÉ / CÉPAGE	SURF. TOTALE	SURF. TRAV.	DATE	TYPE	QTÉ/HA	PRODUIT	MAT. ACTIVE	QTÉ MA/HA
colza hiver	DK EXPANSION	2.2 ha	2.2 ha	28/08/2019	Herbicides	2.236 L	RAPSANTDI	Métaazachlore	894,57 g
			2.2 ha	02/09/2019	Adjuvants			Quinémérac	223,64 g
			2.2 ha	02/09/2019	Herbicides	0.958 l	NOROIT (ANCIEN)	Le nombre d'applications maximales est dépassé : tous les 2 ans. 05 g et C20 insatures	
			2.2 ha	27/09/2019	Herbicides	0.954 l	NOROIT (ANCIEN)	Cléthodime	115,02 g
			2.2 ha	27/09/2019	Adjuvants	0.954 L	MIX-IN	Cléthodime	114,5 g
								Esters méthyliques d'acides gras C16-C18 et C18 insatures	787,22 g

Pour les exploitations Meta ou Edt :

Le menu Intervention_vérification phytosanitaire n'existant pas pour les dossiers Meta et Edt, la vérification s'effectue à la saisie des interventions pour les Meta et à la saisie des chantiers phytos pour les Edt. Avant de valider l'intervention, un nouveau bouton a été ajouté « *Test nombre d'application phytos* » :

Produits	Produit	Quantité
Famille		Par ha Totale
Herbicides	AGIL	0.405 l 26,51
Insecticides	CYPLAN MAX	0.05 L 3,272 L
Adjuvants	MIX-IN	0.81 L 53 L
Test nombre d'applications phytos		
Tester ce mélange		
Enregistrer l'intervention		
Annuler et retourner sur la page précédente		

Les tests réalisés sont les mêmes que pour une exploitation classique. S'il n'y a aucun problème, une pastille verte s'affiche suivie d'un message d'information. Si une erreur est détectée, les alertes sont affichées par grande catégorie (nombre d'application du produit, de la matière active..), puis au sein de chaque catégorie, le produit/matière active... à problème, puis le détail par exploitation et par parcelle.

Les tests ne sont réalisés que pour les interventions saisies par la Meta ou l'Edt et ne prennent pas en compte les interventions qui auraient pu être saisies par un autre intervenant.

Pour les Edt, le contrôle s'effectue en prenant le chantier prévu en cours de saisie et les interventions réalisées et saisies par l'Edt.

Pour un contrôle de l'ensemble des interventions, tout intervenant confondu, il faut lancer la vérification depuis le compte individuel de l'exploitation.

Améliorations passage de campagne 2022

Nettoyage automatique de la personnalisation des intrants :

Si vous disposez dans votre dossier de produits personnalisés qui n'ont pas été mis en terre les deux dernières campagnes avant le passage de la nouvelle campagne et que les produits ne sont pas concernés par une gestion de stock, alors les produits seront supprimés de votre dossier au passage de la récolte 2022. Cette fonctionnalité permet ainsi de nettoyer de façon automatique la personnalisation de vos intrants non utilisés.

Information sur la campagne de saisie :

Pour éviter les saisies sur la mauvaise campagne, dès que vous changez de campagne, un message vous informe de la campagne sur laquelle vous allez travailler :

Vous travaillez maintenant sur la campagne 2021

Si vous travaillez sur une campagne antérieure à la dernière campagne en cours, une pastille orange apparaît à gauche de l'année de récolte :



Fil' infos 90

Nouveautés et améliorations contrôles phytosanitaires Juin 2021

Vos contacts Bourgogne Franche-Comté :

Chambre Départementale d'Agriculture
de Côte d'Or
Cathie CUISIN
Tel : 03 80 28 81 27
mesparcelles@cote-dor.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
de la Nièvre
Vivien VACHER
Tél : 06 73 77 30 51

Marie Luce BAUDOT
Tél : 07 84 29 08 07
mesparcelles@nievre.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
de l'Yonne
Cédric DEBBAH
Tél : 03 86 94 28 44
Port : 06 31 51 40 31

Emilie SCHAEFFLER
Tél : 03 86 94 22 20

Julian MARTIN
Tél : 03 86 94 26 38
Port : 06 81 61 47 80

Corinne CHANDECLERC
Tél : 03 86 94 22 27

mesparcelles@yonne.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
de Saône et Loire
Mélanie BURLAUD
Tél : 03 85 29 55 58
mesparcelles@sl.chambagri.fr

Chambre Départementale d'Agriculture
du Jura
Marie-Pierre CATTEL
Tél 03 84 35 03 76
mp.cattet@jura.chambagri.fr

Chambres Départementales d'Agriculture
du Doubs et du Territoire de Belfort
Franck CECH
Tél 03 81 65 52 85
fcech@agridoubs.com

Chambre Départementale d'Agriculture
de haute Saône
Pierrick TARIN
Tel 03 84 77 13 29